ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

D A T E : Mardi 6 octobre 2020

H E U R E : 19 h 30

L I E U : En visioconférence sur la plateforme ZOOM

***** LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT *****

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Pierre Janecek, maire

MM. Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Jules Bunelle-Marineau
Guillaume Brais, conseillers

ainsi que la greffière, Mme Mélanie Thibault

ADMINISTRATION

SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successives et que l'état d'urgence est toujours effectif ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est :

249-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la Municipalité et sur sa page Facebook.

Adopté.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

250-20 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

251-20 et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mois de septembre 2020, ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020 soient acceptés tels que rédigés.

Adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Une réponse écrite leur parviendra dans les meilleurs délais.

Monsieur le maire fait un retour sur les questions du public de la dernière assemblée.

COMPTES PAYABLES

252-20 Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 6 octobre 2020, représentant des déboursés de 179 263,41 $, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 37458 à #37558 inclusivement.

Que soit autorisée la dépense et qu'il soit procédé au remboursement de madame Nicole Gingras pour des achats de masques et désinfectant pour un montant de 160,89 $, de madame Mélanie Thibault pour des achats de masques et de gel désinfectant pour un montant de 165,12 $ et de madame Patricia Chamberlin pour l'achat de friandises d'Halloween pour un montant de 218,31 $.

Qu'il soit procédé au paiement des factures 020722 et 020812 d'Excavation St-Pierre et Tremblay Inc. dans le cadre des travaux de raccordement du poste de la Sûreté du Québec pour un montant de 309 693,48 $.

Que soit autorisée la dépense et qu'il soit procédé au paiement de la cotisation annuelle (2020-2021) à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour un montant de 281,69 $.

Que soit autorisée la dépense et qu'il soit procédé au paiement de la facture WR80123 de Camions BL Inc. pour un montant de 18 603,08 $ pour la réparation du camion 13-01.

Que soit autorisé le remboursement de la subvention reçue au montant de 16 800 $ dans le cadre du Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 150 371,53 $, le solde des dépenses de 374 270,13 $ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur, sous réserve de virements budgétaires à effectuer.

SUIVI DES DOSSIERS

La directrice générale donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

ADMINISTRATION – FINANCES

PROCÉDURE MAINTIEN EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE ET MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉ(E)S NON SYNDIQUÉ(E)S

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

253-20 et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Perreault & Associés datée du 30 septembre 2020 et autorise la dépense pour l'évaluation du maintien d'équité salariale ainsi que la mise en place d'une structure de rémunération globale incluant une structure salariale répondant à l'équité interne pour les employé(e)s non régit(e)s par une convention collective ainsi qu'une politique de rémunération, selon l'offre suivante :

- maintien de l'équité salariale ..... 150 $/h (pour un minimum de 26 heures)
- rémunération globale ..... 6 000 $

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 419 (virement budgétaire à effectuer).

POSTE D'AGENTE A L'ACCUEIL

ATTENDU QUE selon les besoins du service administratif, il y a lieu de créer un nouveau poste d'agente à l'accueil ;

ATTENDU QUE madame Patricia Chamberlin occupe le poste temporairement depuis le 13 août 2019 ;

IL EST :

254-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que madame Patricia Chamberlin soit officiellement embauchée à titre d'agente à l'accueil de la Ville de Dunham à compter de la présente. Cette dernière aura droit aux avantages sociaux offerts aux employés réguliers (REER collectif, assurance collective) et son salaire sera établi selon l'entente intervenue entre madame Chamberlin et la Ville de Dunham.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 141 ainsi qu'aux postes de contributions d'employeur s'y rapportant.

ENTRETIEN DES BATIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDERANT QUE plusieurs petites rénovations pour l'entretien des bâtiments municipaux doivent être effectuées ;

En conséquence, il est :

255-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense pour les réparations selon le rapport émis par la direction générale.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 19000 522, 02 32000 522 et 02 70230 522.

AUTORISATION DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE DUNHAM

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

256-20 et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la compagnie IHR Télécom Inc. à procéder au déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Ville de Dunham.

Adopté.

RESOLUTION AUTORISANT L'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CREDIT BANCAIRE

Il est :

257-20 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu qu'une demande soit faite à la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi afin que la marge de crédit opérationnelle, actuellement de 700 000 $ soit renouvelée et majorée à 1 000 000 $, afin de pourvoir au paiement des dépenses d'administration générale en attendant la perception des taxes municipales et autres revenus de la Municipalité.

Que la trésorière, madame Nicole Gingras, soit autorisée à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité.

Adopté.

VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

OFFRE POUR LE DENEIGEMENT ET EPANDAGE D'ABRASIF DU SECTEUR 2 (EAST DUNHAM)

CONSIDERANT QUE les contrats de déneigement par appel d'offres public ont connu une hausse de prix substantielle au courant des dernières années ;

Il est :

258-20 Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal abroge, par la présente, la résolution no 211-20.

Que le conseil municipal accepte l'offre reçue le 14 septembre 2020 d'Excavation Dominic Carey Inc. au montant de 3 425 $ plus les taxes applicables, par kilomètre, pour un total de 20,6 kilomètres.

Que l'offre reçue par courriel le 14 septembre 2020 soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 33000 443 pour le versement de décembre 2020 (virement budgétaire à effectuer).

OUVERTURE D'UN POSTE DE SURVEILLANT

CONSIDERANT QUE la Ville désire créer un poste de surveillant de nuit pour les routes l'hiver ;

CONSIDERANT QUE la Ville devra s'entendre avec le syndicat pour l'ajout de cette fonction à la convention collective, ainsi que les détails concernant la nature spécifique applicable à cette fonction ;

Il est :

259-20 Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle Marineau

et unanimement résolu que la Ville de Dunham autorise la direction générale à conclure une lettre d'entente avec le syndicat.

Que le conseil municipal, une fois la lettre d'entente signée avec le syndicat, autorise la direction générale à afficher le poste selon les dispositions prévues à la convention collective des employées et employés municipaux du Québec (CSQ) pour la Ville de Dunham.

Adopté.

AJOUT D'EQUIPEMENT SUR LE FORD F-550

Il est :

260-20 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que la Ville de Dunham autorise la dépense relative à l'installation des équipements à neige sur le camion Ford F-550.

Que le conseil municipal accepte l'offre de Soudure Brault Inc. datée du 1er octobre 2020 au montant de 19 657 $ plus les taxes applicables.

Que l'offre de Soudure Brault Inc. datée du 1er octobre 2020, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10320 760 (virement budgétaire à effectuer).

DIRECTIVES DE CHANGEMENT - RACCORDEMENT DU POSTE DE LA SURETE DU QUEBEC

CONSIDERANT QUE dans le cadre des travaux de raccordement du poste de la Sûreté du Québec, certaines modifications aux plans initiaux ont dû être apportées en fonction de problématiques impondérables rencontrées durant les travaux ;

En conséquence, il est :

261-20 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal prend acte des directives de changements et autorise la signature desdits documents par la directrice générale.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10210 721 (virement budgétaire à effectuer).

SURVEILLANCE DE CHANTIER – RACCORDEMENT DU POSTE DE LA SURETE DU QUEBEC

CONSIDERANT QUE dans le cadre des travaux de raccordement du poste de la Sûreté du Québec, le calendrier des travaux devra être prolongé ;

En conséquence, il est :

262-20 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les dépenses relatives à la surveillance de chantier au tarif horaire établi préalablement dans l'offre de service de FNX Innov. Inc.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10210 721 (virement budgétaire à effectuer).

PAVAGE SUR DIVERSES ZONES

Il est :

263-20 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense relative au pavage de diverses zones, soit celles sur le chemin Noiseux et la rue Daudelin nécessitant des interventions rapides.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 521 (virement budgétaire à effectuer).

ENTENTE NEIGES USEES VILLE DE BEDFORD SAISON 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford dispose d'un site autorisé de dépôt de neiges usées, en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 16 septembre 2003 par le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham aimerait utiliser ce site de dépôt de neiges usées pour l'hiver 2020-2021 et que la Ville de Bedford y consent, moyennant des frais raisonnables ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de voyages de neiges usées devrait se situer à approximativement à cent (100) seulement et que le site de dépôt de neiges usées de Bedford a la capacité de les recevoir ;

En conséquence, il est :

264-20 Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que la Ville de Dunham accepte les conditions suivantes de la Ville de Bedford pour l'utilisation de son site de dépôt de neiges usées :

- Que le nombre de voyages soit d'approximativement cent (100) ;
- Que le prix soit de 52 $ par voyage ;
- Que le prix minimum soit de 3 121 $ pour la saison 2020-2021.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 33000 499.

VENTE D'UN VÉHICULE ET D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

265-20 et unanimement résolu que le véhicule et les équipements usagés suivants soient mis en vente par voie de soumission ou par le Centre de services partagés du Québec :

- génératrice à tracteur ;
- lumières extérieures : lot de 10 unités ;
- camion International 1990 ;
- 3 génératrices.

Adopté.

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA PREPARATION DES PLANS ET DEVIS PRELIMINAIRES ET DES DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PIIRL (ROUTES ET PONCEAUX)

Il est :

266-20 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des soumissions pour la préparation des plans et devis préliminaires et des demandes de subvention dans le cadre du PIIRL (routes et ponceaux).

Adopté.

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONCASSAGE PELLETIER POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE L'ABRASIF

Il est :

267-20 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que la Ville de Dunham autorise la dépense relative à l'achat d'abrasif pour la saison hivernale 2020-2021.

Que le conseil municipal accepte l'offre de Concassage Pelletier datée du 15 septembre 2020, selon les termes suivants :

- abrasif ¼ net ..... 11,50 $/tonne métrique
- abrasif 1/16 - 3/16 ..... 14,00 $/tonne métrique
- livraison .....5,60 $/tonne métrique

Que l'offre de Concassage Pelletier datée du 15 septembre 2020, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 33000 499 et 02 33000 622.

URBANISME

COMITE LAC SELBY

268-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal, par la présente résolution, désire constituer un comité de consultation pour la mise en place d'un parc et d'une descente au lac Selby.

Que le conseil municipal veut mettre en place un comité constitué de quinze (15) personnes réparties de la façon suivante :

- un (1) représentant de la rue Larose ;
- un (1) représentant de la rue Jetté ;
- un (1) représentant du chemin Selby ;
- un (1) représentant de la rue Wilkinson ;
- un (1) représentant pour les rues : André, Duplessis, Guy, Métivier, Ostiguy, Ouellette, Papineau, Valiquette et Wood ;
- un (1) représentant pour les rues : Bagot, Baillon, Daigle, Deux-Montagnes, Dorchester, Johnson, Pine, Plomteux, Portneuf, Vaughan et Walters ;
- six (6) représentants pour l'ensemble des autres secteurs ;
- trois (3) membres du conseil municipal.

Adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 403-20 CONCERNANT LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES ET LA COMPENSATION À APPLIQUER

269-20 Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le *« Règlement no 403-20 concernant la gestion des installations septiques des résidences isolées et la compensation à appliquer »* soit et est adopté.

Adopté.

AVIS DE MOTION PREMIER PROJET DE REGLEMENT NO 404-20 INTITULE *« REGLEMENT NO 404-20 MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 384-19 AYANT POUR EFFET D'INTEGRER DES NORMES SUR LES CLAPETS ANTI-RETOURS »*

270-20 Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement modifiant le Règlement de zonage no 384-19 afin d'intégrer les normes sur les clapets anti-retours.

Il est procédé au dépôt du premier projet de règlement intitulé *« Règlement no 404-20 modifiant le Règlement de construction no 384-19 ayant pour effet d'intégrer des normes sur les clapets anti-retours »*.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT NO 404-20 INTITULE *« REGLEMENT NO 404-20 MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 384-19 AYANT POUR EFFET D'INTEGRER DES NORMES SUR LES CLAPETS ANTI-RETOURS »*

271-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le premier projet de règlement intitulé *« Règlement no 404-20 modifiant le Règlement de construction no 384-19 ayant pour effet d'intégrer des normes sur les clapets anti-retours »* soit adopté.

Adopté.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

AVIS DE MOTION PREMIER PROJET DE REGLEMENT NO 405-20 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER L'ANNEXE A -TERMINOLOGIE DU REGLEMENT DE ZONAGE NO 382-19

272-20 Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement ayant pour effet de modifier l'annexe A - Terminologie du Règlement de zonage no 382-19.

Il est procédé au dépôt du premier projet de règlement *« Règlement no 405-20 ayant pour effet de modifier l'annexe A - Terminologie du Règlement de zonage no 382-19 »*.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT NO 405-20 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER L'ANNEXE A - TERMINOLOGIE DU REGLEMENT DE ZONAGE NO 382-19

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

273-20 et unanimement résolu que le premier projet de règlement *« Règlement no 405-20 ayant pour effet de modifier l'annexe A - Terminologie du Règlement de zonage numéro 382-19 »* soit adopté.

Adopté.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DM-20-07 - LOT 5 895 409 - RUE DES ACACIAS - FONCIER SOLIDAIRE BROME-MISSISQUOI

274-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM-20-07 présentée par le Foncier Solidaire Brome-Missisquoi, ayant pour effet de permettre la subdivision cadastrale du lot 5 895 409 en deux lots. Les deux lots créés seraient non conformes relativement à leurs frontages qui seraient respectivement de 15 mètres et 19,37 mètres en dérogation avec les articles 30 et 38 du règlement de lotissement numéro 383-19.

Lot 1 : superficie de 6 268,4 mètres carrés et frontage de 15 mètres ;
Lot 2 : superficie de 5 575,9 mètres carrés et frontage de 19,37 mètres.

Adopté.

RESOLUTION DE NOMINATION DE LA PERSONNE DUMENT AUTORISEE POUR L'APPLICATION DES REGLEMENTS DE LA VILLE DE DUNHAM

275-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que madame Andréanne Ouellette de la firme GESTIM INC. soit nommée à titre d'inspectrice municipale lors du remplacement pour son congé de maternité de l'inspectrice régulière de la Municipalité, madame Andréanne Godbout.

Que pendant ce remplacement, madame Andréanne Ouellette soit nommée temporairement, pour la durée du congé de maternité de madame Godbout, comme représentante et dûment autorisée pour l'application des règlements de la Ville de Dunham, conformément à l'offre de service datée du 21 mai 2020.

Voir à l'application de tous les règlements relevant du poste d'inspecteur municipal incluant, mais sans s'y limiter, les règlements suivants :

- Règlement de zonage ;
- Règlement de lotissement ;
- Règlement de construction ;
- Règlements administratifs sur l'émission des permis et certificats ;
- Règlements sur les PAE, PIIA et le Règlement sur les dérogations mineures ;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;
- Règlement sur le captage des eaux souterraines ;
- Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi ;
- Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Qu'elle soit également autorisée à constater les infractions aux règlements et à émettre les avis et constats d'infraction requis.

Adopté.

DEMANDE DE PIIA 20-03 - 152, RUE LAROSE - MME JULIE MARCHESSEAULT

CONSIDERANT la demande de PIIA visant la reconstruction d'un cabanon en marge arrière, dans la bande riveraine du lac Selby. Le bâtiment proposé sera implanté à 5 mètres de la ligne des hautes eaux et les 5 mètres seront laissés à l'état naturel ;

CONSIDERANT QUE la santé et la qualité de l'eau du lac sont primordiales et que l'ensemble des actions posées autour du lac doit favoriser son maintien ou son amélioration ;

CONSIDERANT QUE le lot 3 981 324 a une superficie extrêmement limitée et que l'implantation de la bande riveraine a eu raison de l'espace disponible pour la construction d'un bâtiment accessoire ;

CONSIDERANT QUE le paragraphe 4 de l'article 189 du Règlement de zonage # 382-19 permet l'implantation d'un bâtiment à l'intérieur d'une bande riveraine à 5 mètres de la ligne des hautes eaux, en laissant les 5 mètres à l'état naturel ;

CONSIDERANT QUE la densité du terrain est telle que le terrain ne permet pas l'implantation d'un autre bâtiment accessoire puisque le CES de 0,25 % est presque atteint ;

CONSIDERANT QUE toute future demande de permis pour l'implantation d'un bâtiment accessoire serait refusée ;

CONSIDERANT QUE le CCU émet un avis favorable à la demande de PIIA 20-03 ;

En conséquence, il est :

276-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à une recommandation favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU), les travaux suivants, assujettis au PIIA, soient autorisés :

- la reconstruction d'un cabanon en marge arrière, dans la bande riveraine du lac Selby. Le bâtiment proposé sera implanté à 5 mètres de la ligne des hautes eaux et les 5 mètres seront laissés à l'état naturel.

Adopté.

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITES ET A LA CAPACITE DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA REGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

277-20 CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type *Airbnb*) ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type *Airbnb* pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire, inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;*

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type *Airbnb*) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

CONSIDÉRANT QU' il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec un projet de loi ;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités.

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité.

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, à la députée de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adopté.

SERVITUDE DE NON-ALIENATION DES LOTS 3 980 585 ET 3 980 589

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

278-20 et unanimement résolu que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un acte notarié en vue de la prohibition d'aliéner séparément les lots 3 980 585 et 3 980 589 du cadastre du Québec qui sont situés de part et d'autre sur la rue Baillon, afin de rencontrer les exigences de la Municipalité pour la construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 3 980 589 pour desservir la résidence située sur le lot 3 980 585.

Adopté.

ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

CAMION DE COLLECTE DES MATIERES RESIDUELLES

279-20 Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la direction générale à publier un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'un camion pour la collecte des matières résiduelles.

Adopté.

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

280-20 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la direction générale à publier un appel d'offres public pour le service de vidanges des fosses septiques pour une période de 2 ans.

Adopté.

ANALYSE RESEAU D'EGOUT

Il est :

281-20 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense pour une analyse sommaire de la capacité actuelle de la station de pompage numéro PR-6.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 41400 499.

SPORTS ET LOISIRS

TERRAIN RUE WILKINSON ARPENTAGE POUR VENTE D'UNE PORTION DU TERRAIN

282-20 Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense pour la préparation des documents nécessaires à la vente d'une portion du lot 3 980 438.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 411.

CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT 406-20 /RM-410 CONCERNANT LE CONTROLE DES ANIMAUX

283-20 Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement concernant le contrôle des animaux

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du projet de *« Règlement no 406-20/RM-410 concernant le contrôle des animaux »*.

SUBVENTIONS/APPUIS/PARTICIPATIONS

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA GUIGNOLEE DU DR JULIEN 2020

Il est :

284-20 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'organisme Main dans la Main à tenir une Guignolée le samedi 12 décembre 2020, de 9 h à 16 h, à l'intersection de la route 202 et 213.

Adopté.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - MARCHE DE NOËL VIRTUEL 2020

Il est :

285-20 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et résolu qu'une aide financière de 2 000 $ soit accordée pour l'organisation du Marché de Noël virtuel des Pas Pressés sous réserve que les marchands ou organismes de Dunham puissent participer s'ils le désirent.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Bunelle-Marineau
Guillaume Brais, conseillers

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70120 990.

RECOLTE DES GENERATIONS

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle Marineau

286-20 et résolu que le conseil municipal accepte de verser une 2e partie de la subvention prévue à la résolution no 93-20, soit un montant de 1 372 $, la balance de la subvention sera versée lorsque le projet aura été complété.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Bunelle-Marineau
Guillaume Brais, conseillers

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

Cette dépense a déjà fait l'objet d'une certification de crédits à la résolution no 093-20.

VARIA

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

QUESTIONS DU PUBLIC

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Une réponse écrite leur parviendra dans les meilleurs délais.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

287-20 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adopté.

Pierre Janecek, maire **Mélanie Thibault, greffière**

Nicole Gingras, trésorier